

COMPTE RENDU DE LA CLE - SAGE LOIRE EN RHONE-ALPES

24 octobre 2013

La liste des présents est annexée (annexe 1).

1 - Objectif de la réunion

Suite au rappel de la démarche d'élaboration du SAGE, commencé en 2007, la CLE est appelée à adopter le SAGE.

Le programme d'actions pour l'année 2014 est également présenté.

M. CERENZA souligne la présence de diplomates afghans, en formation dans la Loire, qui observeront la réunion. En effet, dans le cadre d'une gouvernance partagée, la CLE est un bon modèle à présenter.

2- Modification du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2013

Une modification est proposée sur le compte rendu de la CLE du 24 septembre 2013. Seront remerciés pour tout le travail accompli, M. LACHIZE et M. MEUNIER, membres du Bureau de la CLE jusqu'au 24 septembre 2013. Ceux-ci n'ont pas souhaité renouveler leur présence au Bureau.

La modification du compte rendu est acceptée à l'unanimité.

3 – Adoption du SAGE

Avant le passage au vote, il est proposé que chacun puisse, s'il le souhaite, s'exprimer.

Mme MENJEAUD- Agence de Bassin Loire Bretagne :

Aujourd'hui, une majeure partie du bassin Loire Bretagne est couverte par un SAGE.

Cette procédure de SAGE est la déclinaison à l'échelon local des dispositions arrêtées par le SDAGE, aujourd'hui en révision.

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes a permis à l'ensemble des acteurs de s'exprimer à défaut de toujours se comprendre et s'entendre.

Cette concertation, aujourd'hui incontournable, correspond à la première phase de mise en œuvre d'une gestion locale de l'eau. Retarder l'adoption de ce SAGE est aussi en retarder la mise en œuvre.

Les agences de l'eau sont favorables à l'approbation du SAGE. La version définitive du SAGE est intéressante et constitue la première phase de cette mise en œuvre. Il permettra de prendre les bonnes décisions pour atteindre une bonne gestion des eaux.

M. DURAND – ALSAPE et représentant des deux CCI :

Nous avons fait des remarques concernant ce SAGE durant les différentes consultations, courant 2012. Ces remarques concernent la prise en compte des enjeux économiques : quels sont les coûts engendrés ? Quels sont les retours ?

Nous avons également fait des remarques sur l'approvisionnement en eau sur lequel nombre d'industriels n'étaient pas pris en compte, pour nous, à la hauteur qu'il se devait.

Nous ne souhaitons pas que le SAGE durcisse les données du SDAGE, sauf à avoir une difficulté locale très importante.

Aucune de ces remarques n'a été prise en compte depuis, malgré les discussions et les solutions, difficiles à trouver, notamment sur l'approvisionnement en eau.

Nous avons donc tous décidé, après beaucoup de réflexion avec l'ensemble des industriels de la région, de voter « non » à ce SAGE tel qu'il est rédigé aujourd'hui.

M. BERNARD-SCOT Loire Centre:

Pour les mêmes raisons, je ne peux pas voter favorablement pour ce SAGE. Je veux quand même avoir un minimum de cohérence dans le mandat que j'exerce. Nous sommes engagés avec le Conseil général de la Loire dans des projets économiques relativement importants qui ont reçu la bénédiction de l'administration et de tout le monde. Et je ne vois pas comment on va pouvoir faire si on a des difficultés pour amener l'eau.

La modification, concernant les importations d'eau potable est jugée insuffisante.

M. BONARD – FRAPNA :

Nous avons examiné la version définitive de ce projet, en conseil d'administration.

La FRAPNA reconnaît certaines avancées, avec la prise en compte de certaines préoccupations : la morphologie du fleuve, les zones humides, les économies d'eau, les phytosanitaires, l'opposabilité du SAGE aux plans des carrières et aux documents d'urbanisme.

Nous pouvons aussi noter une avancée notoire avec l'augmentation du débit réservé à la Loire, en aval de Grangent. Encore que, ce débit réservé à la Loire devrait être de 5m³/s et non pas de 4. La modulation entre 3,5 et 4,5 m³/s, n'est pas satisfaisante, car nous avons demandé qu'elle ne soit jamais inférieure à 4. Mais cette augmentation du débit réservé était pour nous la principale avancée.

Nous avons voté pour la version du SAGE du mois de juin 2012.

Mais nous avons toujours fait un certain nombre de remarques sur ce SAGE. Dans les documents on « invite », on « encourage », on « incite » mais on ne « décide » pas grand-chose.

On ne parle plus de retenues collinaires mais de plans d'eau, on ne traite pas des prélèvements en tête de bassin, il y a peu de préoccupation pour tout ce qui est des corridors écologiques, des transferts de sédiments au niveau de Grangent, des reconstitutions de frayère, des compensations de l'urbanisation.

On constate aujourd'hui, qu'aucune de ces demandes n'a été prise en compte.

Par contre les nouveaux amendements ne vont pas dans le sens du scénario retenu « un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie ».

A cet égard, la FRAPNA est en droit de s'interroger.

L'article concernant les importations d'eau ne nous satisfait pas. L'amendement laisse la porte ouverte à bien des choses.

Nous constatons qu'une consommation des espaces naturels et des espaces agricoles partent pour l'urbanisation, et c'est encore une porte ouverte pour un développement dans ce sens, au détriment de la nature.

Plus grave, je tiens à vous rappeler qu'il y a un problème majeur dans le département de la Loire : le problème d'eutrophisation du fleuve. Je trouve qu'à ce niveau là, ce SAGE n'est pas du tout à la hauteur. J'ai remis à tous les agents de la CLE, un petit fascicule sur lequel la FRAPNA faisait des propositions pour régler ce problème. Évidemment nous ne sommes pas des scientifiques mais nous aurions souhaité que ces propositions soient examinées. Ça n'a pas été fait. Je souhaite qu'on arrête de faire des études car nous avons besoin d'une solution rapide et pragmatique, qui n'est pas proposée.

Concernant les règles imposées par le Comité de bassin et l'Agence de l'eau sur le phosphore (fertilisation phosphorée), je ne suis pas satisfait.

La FRAPNA ne souhaite pas remettre en cause la volonté du Département concernant ce SAGE et est conscient du travail remarquable qui a été effectué pendant 6 ans. Cependant pour la FRAPNA, ce SAGE ne satisfait pas suffisamment la fonctionnalité des milieux. La FRAPNA ne peut pas voter contre, car elle est consciente du travail qui a été effectué et de l'avancée que cela

a permis par rapport au scénario sans SAGE qui existe aujourd'hui. Aux vues des faiblesses du document la FRAPNA ne votera pas « contre », mais ne votera pas « pour » non plus.

M. DUMAS – Fédération de Pêche de la Loire :

Je salue le travail de concertation engagé qui aura permis de réunir les représentants des collectivités territoriales, les administrations et les usagers, qui a été très enrichissant.

Nous avons travaillé sur la ressource en eau qui est un bien commun et que les activités humaines ont malheureusement beaucoup dégradée.

Nous avons voté le 3 mars, un scénario intitulé « un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie ». C'était pour nous un scénario idéal, qui prenait en compte trois volets :

- La gestion quantitative
- La gestion de la fonctionnalité des milieux
- La gestion de la qualité de l'eau

À l'occasion de sa participation aux consultations, la Fédération a fait des remarques et émis des avis. Elle a joué son rôle pour remplir ces missions. Globalement les objectifs définis nous satisfont. Il est toutefois regrettable que certaines dispositions maintenues ne soient pas en rapport avec l'ambition affichée. 3 exemples :

- Pour la gestion quantitative, notamment dans le cas des captages de sources, nous souhaitons que le SAGE prenne en compte les besoins en eau des milieux.
- Pour la qualité des eaux, il me semble que le SAGE pourrait porter une réflexion approfondie et des opérations expérimentales afin d'évaluer les différentes solutions qui s'offrent à nous pour résoudre les différentes problématiques mises en évidence dans les diagnostics.
- Pour l'enrayement de l'incision du lit mineur, des expérimentations ambitieuses ont été proposées afin de remédier au problème du transport solide. Mais nous redoutons qu'elles n'aient pas lieu alors qu'il est urgent d'agir (pour mieux identifier les mécanismes en jeu et de déterminer les actions réalistes à réaliser). Nous avons beaucoup insisté concernant l'incision du lit car c'est, pour nous, un problème majeur.

Nous concluons en disant que la Fédération de Pêche votera favorablement à cette version du SAGE et nous serons très attentifs aux évolutions qui permettront des expérimentations.

Mme BROSSE – Chambre d'Agriculture Loire:

Les Chambres d'Agriculture sont attachées à une visibilité départementale et à une limitation des contraintes dans le temps pour pouvoir en mesurer les résultats. Les agriculteurs sont lourdement contraints par la directive cadre eau, la PAC et le cinquième programme « zone vulnérable nitrate ». Un empilement supplémentaire de réglementation, n'est pas acceptable. Notre département a 80% de sa surface en herbe, il ne peut pas abandonner l'élevage comme d'autres régions, compte tenu des conditions climatiques du territoire.

Pour se maintenir, les exploitations ont besoin de filières longues solides même si 38% ont développé la vente directe en plus d'une filière longue. Si les contraintes de production continuent de se renforcer, le nombre d'exploitations va continuer à fortement diminuer. Ce qui jouera sur la pérennité des filières économiques et donc de l'emploi.

De plus, nous maintenons la nécessité de stocker de l'eau en période excédentaire, pour l'abreuvement des animaux et l'autonomie fourragère. Nous rappelons que ces mesures font des économies sur les réseaux d'eau potable.

Toutes ces craintes, les Chambres d'Agriculture en ont fait part tout au long de l'élaboration du SAGE, en apportant des contributions techniques précises. Nous reconnaissons, malgré tout, des évolutions positives du texte. Car nous avons bien travaillé ensemble et nous avons obtenus des choses qui sont allés positivement. Mais pour faire valoir ces craintes sur le développement économique agricole du territoire, nous voterons l'abstention.

M. CHAPUIS – Conseil général de la Haute Loire :

Je rappelle mes inquiétudes sur les conséquences concernant les importations et les exportations d'eau, sur les activités agricoles, industrielles ou touristiques notamment pour la commune d'Aurec sur Loire, qui a fait des aménagements touristiques importants. Je renouvelle mes inquiétudes et estime qu'elles ne sont pas suffisamment prises en compte.

Concernant la réglementation sur le phosphore, je rappelle que le sol en Haute-Loire est naturellement riche en Phosphore et je ne peux pas garantir une arrivée d'eau comme la

règlementation du SAGE le souhaiterait. Le Conseil général de la Haute Loire s'abstiendra sur le vote de ce SAGE.

M. LECLERC – associations familiales et consommateurs :

Nous sommes très soucieux de ce que va devenir l'environnement. Dans ce cadre, ce qui est proposé marque beaucoup d'avancées. Malheureusement nous n'avons pas beaucoup progressé sur le problème de l'incision du lit de la Loire qui entraîne aussi une baisse des nappes phréatiques dans la plaine du Forez.

L'ensemble des réflexions qui ont eu lieu amènent finalement à un document qui a beaucoup d'aspects positifs. Je voterai donc pour le SAGE, tout en soulignant qu'il faudra, de nouveau, dans quelques années reconsidérer l'ensemble des problèmes pour aller de l'avant lorsque cela sera vraiment nécessaire.

M. VACHER – Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

La Chambre d'Agriculture de Haute Loire adoptera la même position que celle de la Loire.

Je voudrais souligner l'impact économique que représente le SAGE. Il faut savoir que le monde agricole arrive dans une mutation profonde, notamment dans la production laitière (arrêt des quotas).

Il n'est pas normal de ne pas favoriser le stockage d'eau, parce qu'on ne peut pas faire de fourrage sans eau. Je tiens à informer les élus qu'il y a une grande mutation du monde agricole en préparation et que nous n'avons pas suffisamment de garanties quant à l'impact économique et les dommages sur le développement de nos exploitations que le SAGE engendre.

Mme. ALBOUY – Établissement Public Loire

Nous pouvons constater que c'est un document qui aura mobilisé beaucoup d'énergie, et qui est l'aboutissement de nombreuses réflexions, de beaucoup de travail et qui effectivement ne peut pas contenter tout le monde. L'Établissement Public Loire considère que c'est un bon document, même si toutes nos remarques n'ont pas été prises en compte. Nous donnerons un avis favorable, en ayant bien présent à l'esprit de veiller à la cohérence avec d'autres SAGE en particulier en amont du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

M. CHARBONNIER –Président du SIMA COISE

Je voudrais dire tout le bien que je pense de ce travail qui s'est déroulé pendant de nombreuses années. Le travail de fond et la présence de plusieurs acteurs autour de la table a permis de faire avancer un dossier très lourd et qui voit aujourd'hui sa concrétisation.

C'est sans hésitation que je voterai pour ce SAGE.

Néanmoins, je voudrais garder présent à l'esprit la préoccupation de certaines communes des Monts du Lyonnais, notamment concernant la problématique de l'importation en eau pour le développement de ce territoire. Je rejoins la préoccupation qui a été exprimée par les représentants du SCOT du Mont du Lyonnais et le syndicat des eaux du Mont du Lyonnais. Je crois qu'on devra avoir cette solidarité qui n'empêche aucunement l'action volontariste qui est exprimée par ce SAGE et pour lequel je voterai « Pour » sans ambiguïtés.

Mme SARLES – Roannais agglomération

Nous déplorons que, sur le territoire roannais, la limite du périmètre du SAGE ne soit pas descendue un petit peu plus en aval. La conséquence de ce choix est que le nord du département n'est pas couvert par un SAGE et que les communes de Charlieu et quelques communes en aval de Roanne sont orphelines de SAGE.

En tant que Communauté d'Agglomération ayant, sur son périmètre, le barrage de Villerest, nous avons noté l'intérêt porté aux barrages de Villerest et de Grangent.

Depuis quelques années, nous voyons peu d'évolution de la qualité des eaux du barrage de Villerest et il semble indispensable que, d'ici quelques années, une évaluation des actions mises en place soit faite afin de savoir si on ne pourrait pas aller plus loin pour la protection de l'eau et l'amélioration des débits d'eau.

M. CROZET – Saint-Etienne métropole

Nous avons travaillé durant plusieurs années sur ce SAGE, que je soutiens. Effectivement, nous avons tous fait des remarques, certaines ont été prises en compte, d'autres pas, mais c'est ça la démocratie. Aux vues de l'ensemble des dispositions, je pense que personne n'est trop lésé.

Concernant les industries, pourquoi installerait-on des unités industrielles consommatrices d'eau à des endroits où il en manque. Je crois que quand on fait le choix de l'industrialisation de sa région, il faut tenir compte de la ressource disponible, il faut savoir si on peut implanter des industries qui ont besoin d'eau ou pas, et ne pas faire le système à l'envers. C'est pour ça que nous voterons pour ce SAGE.

M. CHARTIER, Vice Président du Conseil général de la Loire :

Le Conseil général de la Loire votera pour ce SAGE.

Le territoire n'était pas pourvu de SAGE, personne ne voulait démarrer un SAGE, le Département a décidé de démarrer un SAGE.

Les discussions d'aujourd'hui, je les ai entendues depuis 6 ou 7 ans.

Concernant le périmètre, l'Agence de l'eau souhaitait le limiter au nord au niveau de Balbigny. Nous l'avons obtenu jusqu'à Roanne. L'aval n'ayant encore pas engagé de SAGE, nous avons bien fait de l'accepter jusqu'à Roanne.

Nous avons abordé, de nombreuses fois, le problème d'eutrophisation et de débit réservé. Ça me semblait être l'élément majeur à faire accepter à tous, et nous y sommes parvenus.

Concernant l'agriculture, je ne pense pas que depuis le début de l'élaboration du SAGE, le Conseil général de la Loire n'ait financé moins d'irrigation. Il me semble avoir voté un dossier important pour l'ASA de Champdieu.

Le débit réservé, en aval de Grangent, n'a pas plu à tout le monde mais il a été accepté.

J'entends qu'Aurec sur Loire pourrait parfois être impacté, mais on a calculé que 9 années sur 10 il n'y aurait pas de soucis.

Vous les élus, quand vous votez un budget, lorsqu'un conseiller n'est pas d'accord avec un point du budget, tout le monde reprend-il le budget ? Non, on n'est pas d'accord sur ce point mais on vote le budget.

Le Président du SCOT Centre Loire dit « on n'a pas assez d'eau ». Alors pourquoi veut-on limiter l'importation d'eau ? Tant que la qualité de l'eau du fleuve ne sera pas améliorée, on ne peut pas l'utiliser. C'est l'objectif n°1 : rendre cette eau plus potable malgré les difficultés.

Les abstentions, pour moi et aux vus du décompte des voix, ça vaut un refus. Je ne sais pas faire plus ! Je ne sais pas faire moins ! Je sais que le Département a tenu son rôle et je tenais à prendre la parole pour vous confirmer ceci.

M. LACHIZE, représentant les communes du Rhône

Les 35 communes du département du Rhône que je représente, remercient le Conseil général de la Loire d'avoir bien voulu associer le département du Rhône à cette réflexion. Pendant six ans, nous avons constaté que le travail a été bien fait. C'est la raison pour laquelle, même si nous sommes moins impliqués en tête de bassin versant que l'ensemble des intervenants qui ont parlé précédemment, le Département, les communes du Rhône et le SYRRTA voteront pour le SAGE.

Jean GILBERT – Président de la CLE

Je ne vais pas répondre point par point à tout ce que vous dites parce que ça serait long et fastidieux. Nous n'allons pas refaire le débat. Le débat a déjà eu lieu et chacun a pu s'exprimer.

Je voudrais juste dire quelques éléments qui me paraissent importants.

On voit bien que ce document est le compromis qui devrait nous permettre de mettre en place des travaux et des réalisations, répondant à un certain nombre de problématiques.

Si le SAGE n'est pas voté, il faudra recommencer le travail et perdre des années. Chacun votera en conscience. Nous jouons une partie importante de la valorisation de tout ce processus démocratique qui a été mis en place depuis si longtemps.

Je voudrais simplement dire aussi que j'ai entendu quelques petites contre-vérités, sur la question de la rétention d'eau. Pour les agriculteurs, la capacité à faire des retenues collinaires est maintenue, et le Conseil général de la Loire finance les agriculteurs qui en ont besoin. Alors je trouve qu'il est assez déroutant qu'on nous le reproche et qu'il soit exprimé une inquiétude sur cette question.

Concernant la réflexion économique, nous avons engagé une étude sur les zones humides, non pas pour réglementer plus, mais de manière à pouvoir mesurer et connaître leur étendue. Il s'agit de les porter à la connaissance des élus qui font des projets d'aménagement dans leur commune, de façon à ce qu'ils en tiennent compte pour éviter de faire des aménagements sur ces zones.

Ne pas faire d'aménagements sur ces zones, c'est éviter à l'agriculture de perdre du foncier par double peine et éviter aux industriels, aux entreprises, aux activités économiques de s'installer sur des zones qui entraîneraient des contraintes supplémentaires.

Je crois que ce SAGE a le mérite à la fois d'essayer de répondre à une grande pression environnementale dans l'amélioration de la qualité des eaux de nos rivières, et d'essayer de prendre en compte à la fois les difficultés et les réalités des secteurs économiques de la Loire.

Xavier CEREZA – Directeur Départemental de la Loire

Monsieur le Président, j'adhère complètement à votre cause.

Je voudrais juste compléter : l'argent public est rare et je voudrais vous signaler que beaucoup de financeurs réfléchissent actuellement à des priorisations pour orienter les financements. Disposer d'un SAGE, pourrait devenir rapidement une garantie pour l'obtention d'un certain nombre de crédits dans le domaine de l'eau et de l'aménagement.

Les financements sont rares, des priorités sont nécessaires et, dans ce cadre là, un SAGE représenterait je pense pour l'avenir un intérêt et une sécurisation indispensable.

VOTE :

Monsieur GILBERT propose un vote à main levée.

Sur demande d'un membre de la CLE, le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Monsieur GILBERT rappelle le mode de scrutin : « *adoption à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés* », soit pour 75 personnes présentes ou représentées, 50 bulletins positifs ; les autres voix pouvant être « contre » ou « abstention ».

Le SAGE Loire en Rhône Alpes modifié suite à la phase de consultation et d'enquête public a été adopté à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, avec :

- 61 voix pour,
- 7 voix contre,
- 7 abstentions.

4- Suite de la démarche

Mme ARCOS présente quelques actions prévues pour 2014 :

Communication/sensibilisation :

- Diffusion du SAGE.
- Création d'un outil « SAGE-Mode d'emploi ».
- Évolution du site Internet.
- Finalisation du plan de communication.

Observatoire de l'eau :

- Mise en route de l'observatoire.
- Suivi du tableau de bord.

Gouvernance :

- Avis de la CLE (délégation au Bureau).
- Révision du SDAGE.

Zones humides

- Finalisation de l'inventaire des zones humides.
- Mise en place d'une assistance technique à la gestion des zones humides.

Ressource quantitative :

- Application de l'article L214-18 du Code de l'Environnement : atteinte DMB.
- Analyse de l'adéquation « besoin/ressource » en eau: étude prévue en 2014 pour le Furan Mare et Bonson.
- Réalisation des schémas stratégiques d'alimentation en eau potable et d'assainissement à l'échelle des SCOT : en cours sur une partie du SCOT Sud Loire, et SCOT Centre Loire.

Qualité des eaux

- Application de la règle « Améliorer les performances des STEP sur l'épuration du phosphore » et début des mises en comptabilité.
- Étude des modalités du programme de reconquête des eaux de Grangent et de traitement des sédiments des grandes retenues.
- Formation (6 jours) « gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ».

Fleuve Loire

- Nouveau fonctionnement du complexe de Grangent: augmentation du débit minimal en aval de Grangent.
- Recherche de maîtres d'ouvrage pour les travaux sur la morphologie du Fleuve.
- Rencontre annuelle des acteurs du Fleuve.

Conclusion :

Jean GILBERT, Président de la CLE :

Le SAGE a été voté mais ce n'est qu'un épisode dans le travail collectif qui nous attend encore. On a besoin de chacun d'entre vous. On a entendu pendant le vote s'exprimer un certain nombre de questionnements, qui doivent demeurer une préoccupation pour nous tous, que ce soit les questionnements des agriculteurs ou ceux des industriels ou ceux posés par la FRAPNA. Ils ne sont pas mis de côté parce que nous avons voté.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes

Collège des collectivités :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE	M. ANDRE CHAPAVEIRE	X	
CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES	MME MARIE-HELENE RIAMON		X
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. MICHEL CHARTIER	X	
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. JEAN GILBERT	X	
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. JEAN-CLAUDE TISSOT	X	
CONSEIL GENERAL DU RHÔNE	M. MAURICE CELLIER		X
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	M. JOSEPH CHAPUIS	X	
CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME	M. ALAIN FAURE	X	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ (CALF)	M. JOEL EPINAT	X	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE	M. DOMINIQUE CROZET	X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AIX ET D'ISABLE	M. DOMINIQUE DEMARE		X
COMMUNE DU PUY DE DOME	M. MICHEL ROCHETTE, maire de St Clément de Valorgue	X	
COMMUNE DU RHONE	M. MICHEL LACHIZE, maire de Cours la Ville	X	
COMMUNE DE LA HAUTE-LOIRE	M. OLIVIER CIGOLLOTTI, maire de St Romain Lachalm		X
COMMUNE DE LA LOIRE	M. JEAN MARC REGNY, maire de Balbigny	X	
COMMUNE DE LA LOIRE	M. HENRI CLAIRET, maire de St Jean Soleymieux	X	
COMMUNE DE LA LOIRE	M. LOUIS PERRIN, maire de St Nizier de Fornas		X
COMMUNE DE LA LOIRE	M. CLAUDIUS MARITAN	X	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RHONE LOIRE NORD	M. PIERRE PAIRE	X	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE	M. JEAN LOUIS GAILLARD	X	
SYNDICAT DES EAUX DE GRIMARD MONVADAN	M. HENRI MEUNIER	X	
SIPROFORS	M. JEAN-CLAUDE SCHALK		X
SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ROANNAISE DES EAUX	M. DANIEL FRECHET	X	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PARCS D'ANDREZIEUX-BOUTHEON (SIVAP)	M. ANTOINE THOLLOT	X	
SIMA COISE	M. JEAN-YVES CHARBONNIER	X	
SYRTOM	Mme MARTINE SCHMUCK	X	
SYMILAV	M. GABRIEL ROUSSET		X
SMAELT	M. ROBERT CHASSIN		X
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND ROANNE	MME NATHALIE SARLES	X	
SYEPAR	M. ROLAND DEVIS	X	
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (SCOT)	M. CHRISTOPHE FAVERJON		X
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU LOIRE-CENTRE (SCOT)	M. CHRISTIAN BERNARD	X	
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DES MONTS DU LYONNAIS	M. CHRISTIAN BRUYERE	X	
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	MME GENEVIEVE ALBOUY	X	
SYNDICAT MIXTE ET D'IRRIGATION DE MISE EN VALEUR DU FOREZ (SMIF)	M. RENE COUTURIER		X
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE (SMAGL)	M. ALAIN LAURENDON	X	
SYRRTA	M. DANIEL BEZIN		X
SYNDICAT MIXTE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST	M. YVES LIONARD	X	
SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE REALISATION DU PARC NATIONAL REGIONAL DU PILAT	MME ANNE DROIN	X	
SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE	M. ROGER DELAIRE	X	
VILLE DE SAINT-ETIENNE	M. ANDRE DANCERT	X	

Collège des usagers :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
ALSAPE	M. DOMINIQUE DURAND	X	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE	M. JEAN VIAL	X	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE	M. JEAN-PIERRE VACHER	X	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE	MME CHANTAL BROUSSE	X	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ETIENNE/MONTBRISON	MME MELISSA LACROIX	X	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU ROANNAIS	M. JEAN-BERNARD DEVERNOIS		X
COLLECTIF LOIRE AMONT VIVANTE	M. JEAN-LUC COMETTI	X	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE CANOE KAYAK	M. YANICK TABARD		X
CDAFAL	M. JEAN-CLAUDE LECLERC	X	
EDF	M. MAURICE LEDRAPPIER	X	
FEDERATION DE LA PECHE DE LA HAUTE-LOIRE	M. ANTOINE LARDON	X	
FEDERATION DE LA PECHE DE LA LOIRE	M. JACQUES DUMAS	X	
FEDERATION DE LA PECHE DU RHÔNE	M. LAGARDE		X
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE	M. MAURICE MAZODIER	X	
FRAPNA	M. ALAIN BONARD	X	
UNICEM	M. NAULIN	X	

Collège de l'État :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	MME MENJEAUD	X	
DREAL AUVERGNE	M. CHEGRANI		X
DREAL RHÔNE-ALPES	MME FRANCOISE NOARS	X	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE LA LOIRE	M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL		X
MISE DU RHÔNE	M. MARC LEFEVRE	X	
MISEE DE LA LOIRE	M. FRANCOIS-XAVIER CEREZA	X	
MISEE DE LA LOIRE	MME ALLARD	X	
MISEE DE LA LOIRE	M. DENIS THOUMY	X	
MISEE DE LA LOIRE	MME ASTIER-TISSOT	X	
MISEE DE LA LOIRE	M. STEPHANE MAZOUNIE		X
MISEN DE LA HAUTE-LOIRE	MME CAROLE TIMSTIT	X	
ONCFS LOIRE	M. FREDERIC SILVESTRE	X	
ONEMA RHÔNE-ALPES	MME MARION LANGON	X	
ONF LOIRE	MME MYLENE GOUX		X
PREFECTURE COORDONNATRICE DU BASSIN LOIRE BRETAGNE	M. NICOLAS FORRAY		X
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE	M. JEAN-CLAUDE CHARBONNIER		X
PREFECTURE DE LA LOIRE	M. FERIN – secrétaire général		X
PREFECTURE DU RHONE	M. LE PREFET		X

Autres personnes présentes :

STRUCTURES	NOM
CHAMBRE D'AGRICULTURE	M. BERNARD DENIS
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, DGA	M. CHRISTOPHE SALVAT
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, directeur DAFE	M. FRANCK BOMPUIS
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, Service Milieux Naturels	M. FABRICE DUBOIS
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, animatrice SAGE	MME MURIELLE ARCOS
SAINT-ETIENNE METROPOLE	M. DAMIEN JAVANO
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	MME VALERIE BADIOU
ROANNAISE DE L'EAU	M. PETIT
DDT 42	M. PHILIPPE MOJA
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE	M. ROMEYER
MAIRIE ANDREZIEUX BOUTHEON	M. ERIC VOCANSON